

# Abris standardisés contre cabanes dans les jardins potagers urbains

Anne Luxereau\*

*Lettre ouverte au maire par l'Union d'opposition pour changer Trappes (Les Nouvelles de Versailles, 1<sup>er</sup> juillet 1987). "En juin 1986, quelques lopins de terre sont occupés le long du côté est de la "route de Dreux". L'été 1986 passe et septembre voit le nombre de "jardiniers" augmenter dans des proportions telles qu'à ce moment un problème semble se poser. [...] Ces jardins sont la preuve qu'une demande existe dans la population et, quant à nous, nous trouvons sympathique que ces familles, parents et enfants, viennent le soir travailler leurs jardins. C'est une activité tout à fait intéressante pour les plus jeunes qui ont un but au lieu de courir les rues. Cela pourrait même entrer dans le cadre de la prévention de la délinquance. Ce qui n'est pas sympathique dans cette affaire c'est l'aspect débraillé de ces jardins et nous soutenons les riverains qui trouvent inacceptable l'aspect "cour des miracles" du paysage environnant."*

*Ces jardins ont été rasés en 1991.*

Les potagers urbains sont à l'honneur. L'entrée des légumes dans les parterres de nos parcs de prestige atténue leur dépréciation au titre de plantes "de la soupe" et certains portent témoignage d'une ruralité en partie réinventée, aujourd'hui patrimonialisée. Plus que le jardin individuel, caché derrière la maison, ce sont les anciens jardins ouvriers, devenus familiaux ou associatifs, qui font l'objet d'une valorisation complexe. Ils participent au mouvement de "verdissement" de nos villes, en y faisant pénétrer un peu de "campagne" la plus domestique qui soit, celle des "jardins ordinaires"<sup>1</sup> et deviennent à ce titre des éléments des politiques d'aménagement et d'environnement. Dans

---

\*UMR 8575, APSONAT, CNRS-MNHN, 57 rue Cuvier, 75231 Paris Cedex 5

<sup>1</sup> Par emprunt à l'ouvrage de F. Dubost *Côté jardins* (Paris, Scarabées et Compagnies, 1984) réédité sous le titre *Les jardins ordinaires* (Paris, L'Harmattan, 1997).

ce lieu collectif où chacun gère un espace personnel, les liens d'entraide et d'échange de plantes et de savoirs sont en outre perçus comme compensatoires de modes de vie plus solitaires pensés comme inhérents à la ville actuelle. Au point que l'activité et le lieu peuvent apparaître comme des remèdes aux phénomènes de désocialisation et de paupérisation, de ségrégation et de violence. L'action non plus contemplatrice de la nature végétale mais productive devient opérateur de la citoyenneté, de l'insertion<sup>2</sup>. Nous ne sommes pas très éloignés des idées des démocrates chrétiens de la fin du dix-neuvième siècle, mises en œuvre par l'abbé Lemire, fondateur de la Ligue française du Coin de Terre et du Foyer regroupant les Sociétés de Jardins Ouvriers<sup>3</sup>.

Je voudrais relativiser ici l'idée que ce type de jardinage, dans un lieu approprié collectivement et selon des horaires qui permettent la rencontre, est une activité suffisante en soi pour créer des relations harmonieuses d'échange et d'apaisement des conflits. Les potagers collectifs urbains sont tout à fait diversifiés et la plupart d'entre eux n'ont pas été créés avec cet objectif de recréation du lien social. Ils rassemblent des individus qui n'appartiennent souvent pas à un groupe social homogène. Les histoires de vie, les âges, les choix qui président à l'activité sont disparates. Pourtant, par-delà les règlements formels qui peuvent – ou non – exister, chaque groupe construit un modèle met en œuvre des règles particulières qui s'évaluent plus à l'aspect du bâti, abris, cabanes et clôtures, que des plates-bandes.

Entre tenanciers, l'ordonnancement du végétal, sa plénitude et sa diversité mesurée témoignent métaphoriquement des qualités techniques et surtout morales du jardinier. Mais selon les ensembles, leurs règles et leurs histoires, le rapport entre le végétal et le bâti se module différemment au point que la fonction jardinière peut, dans certains cas, n'être plus prioritaire voire même disparaître. Pour les riverains ou les pouvoirs municipaux, l'évaluation porte sur l'aspect global de l'ensemble et constitue le groupe comme partageant une culture et des valeurs communes. Une dichotomie, attestée à peu

---

<sup>2</sup> Plusieurs associations se sont créées autour de ces objectifs de réhabilitation sociale et économiques des personnes en situation précaire ou d'exclusion, avec parfois une vocation écologiste affirmée. Ainsi le Forum intitulé "Le Jardin dans tous ses états", organisé par Chantier Nature avec le soutien de la Fondation de France et du Conseil régional Nord-Pas de Calais, en octobre 1997 à Lille, portait en en-tête "Solidarité-Proximité-Biodiversité" et en sous-titre "1<sup>er</sup> Forum national du jardinage et de la citoyenneté" tandis que le second Forum de synthèse des actions entreprises, (Nantes, décembre 1999) s'articulait autour de "solidarité, proximité, citoyenneté, environnement". Les responsables politiques des collectivités territoriales en font de plus en plus un thème de leur action locale (cf le colloque "Les jardins familiaux : un nouveau projet social" de février 1996 au Conseil Régional d'Île de France). Voir aussi les travaux en cours d'Agnès Fortier.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet les articles réunis par Béatrice Cabedoce et Philippe Pierson dans *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers. 1896-1996, La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer*. Paris, ed. Créaphis, 1996.

près partout, isole alors les “jardins sauvages” des autres. Les jardins “ouvriers”, “associatifs” ou “familiaux” sont qualifiés de beaux, propres, avenants et pittoresques et font le bonheur des médias. Les “jardins sauvages” ont un “aspect débraillé”, pas sympathique du tout aux yeux de certains riverains “qui trouvent inacceptable l’aspect cour des miracles du paysage environnant”. Les légumes ni les fleurs ne sont en cause mais les clôtures et surtout les cabanes dont la construction et l’originalité furent encouragées aux premiers temps de la Ligue. Les modèles ont changé. Ces constructions, toutes différentes mais toutes édifiées avec des matériaux de récupération, deviennent emblématiques d’un déni des normes, esthétiques et – partant – sociales. Elles peuvent permettre, comme à Trappes (cf en-tête), l’expression d’enjeux fort éloignés du jardinage.

### **De la sauvagerie des lieux.**

Cette terminologie, partout attestée et reprise par les jardiniers eux-mêmes, est nuancée selon les lieux et les acteurs. Pour en cerner le sens, je partirai, au plus près de l’enquête ethnographique, des discours et des pratiques des jardiniers et de l’histoire de plusieurs ensembles de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines.

Le premier ensemble, à Montigny, s’est constitué sur un vaste espace situé au centre d’un réseau d’échangeurs routiers, réservé pour d’éventuels aménagements ultérieurs. L’Établissement Public d’Aménagement de la Ville Nouvelle en a cédé environ 1 hectare à la commune pour qu’elle y aménage des Jardins familiaux afin de “reloger” des jardiniers qui s’étaient installés, de manière “sauvage” – c’est-à-dire ici sans autorisation – sur d’autres terrains en attente d’urbanisation et qui ont été déguerpis. L’enclos est désormais défendu par de hautes barrières et des grilles fermées à clef qui rassurent les jardiniers, obnubilés par les possibilités d’intrusion et de vol. Autour d’une allée centrale, sinueuse et bitumée, 36 parcelles de 200 à 250 m<sup>2</sup> ont fait l’objet d’un aménagement “paysagé” : les limites, généralement courbes, sont matérialisées par des haies basses identiques et soigneusement entretenues, des grillages et des portillons. Toutes portent le même abri exigü de tôle blanche, muni d’une porte avec serrure.

Cette fois les choses sont claires : les jardiniers adhèrent à une association de jardins “familiaux” (avec le maire comme président d’honneur) qui est locataire du terrain, responsable des aménagements et de son aspect. L’usage d’une parcelle est contrôlé par le bureau de l’association qui choisit les nouveaux entrants en fonction

d'une (longue) liste d'attente déposée en mairie et, dit-on, du piston<sup>4</sup>. Au fil des déménagements (et des découragements), des jardiniers, plutôt masculins mais travaillant souvent en couple, de nationalités ou communautés d'origine diversifiées, d'âge et de métier différents, se côtoient, créant une collectivité changeante bien représentative de la diversité sociologique de la ville nouvelle<sup>5</sup>. "Ici, on est une grande famille, on se connaît tous par son nom, on ne fait pas de différence". Le maintien de l'usage est soumis au paiement de la cotisation (environ 600 F plus 200 F pour l'eau), au respect du règlement (obligation de cultiver, interdiction de vendre les produits) et du cahier des charges qui prévoit notamment deux journées d'entretien collectif des parties communes et des abords visibles de la rue, particulièrement soignés et fleuris, pour "être plaisants à regarder". Lorsque la parcelle n'est plus assez bien entretenue, le bureau "fait des remontrances" car "on ne peut pas se le permettre". Il expulse les jardiniers récalcitrants ou partage les parcelles. Ainsi certains des premiers occupants, ouvriers à la retraite n'ayant plus la force, le désir ou le besoin d'entretenir une parcelle devenue trop grande, ont-ils dû la partager – ainsi que l'abri – avec de nouveaux arrivants qu'ils n'ont pas choisis.

Les choses auraient pu en rester là, ces jardins créant un havre de nature policée au milieu du roncier contigu qui peu à peu évoluait en pré-bois. Mais l'histoire se répète. Une partie de la friche adjacente, fut colonisée par un groupe de 5 ou 6 jardiniers "du dedans" sous l'influence de M. Albert, ouvrier communal, vice-président de l'association et père de 7 enfants. "Sautant la barrière", ils se sont taillés des jardins variant entre 100 et 1500 m<sup>2</sup>, leur pratique radicale de nettoyage constituant une revendication de maîtrise et de remise en ordre de cet espace de statut incertain, tout autant sur le plan juridique que végétal. Ces jardins ne sont pas qualifiés de "sauvages" mais de "jardins du dehors", insistant sur l'identité et le statut des acteurs dont certains continuent à jardiner des deux côtés. Ils sont établis à nouveau sur des terrains "squattés", d'occupation précaire et sans eau. Au sein de l'ensemble associatif, M. Albert a forgé son influence sur sa compétence technique alors qu'il s'est approprié ceux "du dehors", en tant qu'initiateur de la défriche et premier occupant. Il a progressivement "donné" une partie de "ses" terrains à des jardiniers qu'il a choisis<sup>6</sup>. Son emprise s'est

---

<sup>4</sup> Les attributions se font à l'ancienneté de la demande mais connaître un membre influent de l'association - ou de la mairie - présenter un dossier qui "colle" avec les dimensions idéologiques (insertion sociale, paupérisme ... ) finalement pas si occultées qu'on pourrait le penser, peut aussi permettre quelquefois de sauter des tours. De trois à sept ans d'attente sont monnaie courante pour accéder à l'une de ces parcelles, de plus en plus souvent partagées en deux.

<sup>5</sup> Elisabeth Pasquier et Jean-Yves Petiteau posent les jardins de la Fourmillère comme "un lieu idéal de lecture de la ville". *La Fourmillère, un lieu atypique pour une étude des jardins familiaux dans l'agglomération nantaise*. Min. de l'Environnement - Ecole d'Architecture, 1996, 179 p. ronéotées

<sup>6</sup> C'est-à-dire à des collègues de travail, des supérieurs hiérarchiques ("Il était bouvier quand j'étais vétérinaire"), des gens originaires de sa région, des amis d'amis ("J'en connais un de l'intérieur, c'est lui qui a demandé"), des personnes qu'il juge méritante ("une noire qui vit seule et qui a bien du mérite"), qui lui sont aujourd'hui redevables de cet accès. M. Albert possède un motoculteur et effectue des labours rémunérés pour les jardiniers qui le désirent et qui deviennent également des clients.

progressivement étendue sur le reste de la friche et cette responsabilité informelle de gestion lui est parfaitement reconnue. Avec un copain, également premier défricheur, il attribue les lots, conseille les néophytes, rappelle à l'ordre ou exclut les récalcitrants<sup>7</sup>. Pourtant "ici c'est la liberté, tout le monde fait ce qu'il veut". Certes, aucune association formelle ne gère cet espace, il n'y a pas de responsable officiel, pas de cahier des charges ni de cotisation mais un règlement tacite est mis en œuvre sous la ferme houlette de M. Albert dont les décisions sont souveraines : impossible de se passer de son autorisation et de se tailler une parcelle à son gré, impossible de ne pas la cultiver selon la règle sacro-sainte de la propreté mais la vente des produits devient licite ; couronnant le tout, il est interdit d'y installer une cabane (sauf à se procurer un abri identique à ceux de l'intérieur, il y en a d'ailleurs trois) ou des barrières. Ces jardins "du dehors" doivent rester nus et ils ont été, au moins dans une première phase d'occupation, conformes au modèle du jardin lieu de production d'une nourriture de base, celle qui rassasie les estomacs des classes laborieuses<sup>8</sup>. Les parcelles sont à nouveau rectangulaires, séparées par des chemins étroits, rectilignes et mal désherbés, les fleurs et les fruitiers y sont rares mais c'est surtout là que se cultivent les pommes de terre.

A l'intérieur de cette vaste friche circulaire mais à l'opposé de cette première emprise en évolution - et la confrontation spatiale est en soi un acte symbolique de mise à distance - d'autres jardiniers ont tenté, dans les années 90, une installation de jardins cette fois franchement qualifiée de "sauvages". Défricheurs de terrains tout autant squattés que les autres, ils se sont installés "sans rien demander à personne" et surtout sans en aviser leurs vis-à-vis : "ils n'ont pas été corrects". Une large bande de ronces avait été maintenue intacte entre ces deux ensembles, la discontinuité spatiale soulignant la discontinuité sociale des deux collectivités qui ne se "connaissaient pas". La structuration du lieu, son aspect et son utilisation soulignaient la différence. Les parcelles étaient cette fois de forme tout à fait variable voire biscornue, séparées les unes des autres par des barrières de palettes industrielles ou de filets de travaux publics de teinte vive et fort peu discrète, orange, bleue ou jaune. Toutes les parcelles n'étaient pas dotées de cabanes mais celles qui y avaient été érigées étaient de grande taille, "faites avec n'importe quoi" c'est-à-dire, bien entendu, avec des matériaux de récupération, "c'était sale, on y a trouvé de tout". Quelques-unes en effet, rapprochées, formaient une sorte de hameau autour d'une grande table, de bancs et foyers à demeure. Les voisins ne se souviennent plus du tout des plates-bandes mais que les

---

<sup>7</sup> "Je lui ai retiré son jardin, j'ai été forcé c'était plein de chardons ; ça n'est pas possible". Rappel à l'ordre de la solidarité entre voisins, de la règle de propreté tout à la fois biologique et esthétique.

<sup>8</sup> "Un jardin ça aide même si ça ne suffit pas". "S'il fallait payer (l'adhésion-cotisation et le prix de l'eau), ça ne vaudrait pas le coup"

familles, données comme nombreuses et bruyantes, venaient y déjeuner et passer le dimanche. Ces jardins, en rupture avec le modèle voisin, sont toujours attribués à une catégorie émergente d'étrangers, les Turcs. L'origine communautaire des jardiniers était loin d'être unique mais ils étaient majoritairement immigrés et originaires des quartiers dits défavorisés des communes avoisinantes - on souligne d'ailleurs qu'on "ne savait pas d'où ils venaient, ils n'étaient pas d'ici". Sur demandes de riverains et de l'association, ces jardins et cabanes ont été détruits en 1994, comme l'avaient été, quelques années plus tôt, à Trappes, ceux de l'ensemble "de la route de Dreux". L'emprise par de nouveaux "jardins du dehors" a pu alors s'étendre et deux familles turques ont été à nouveau agréées en 1997 et 1998 "mais pas plus, on veut pouvoir contrôler". Deux autres jardiniers, également turcs, se sont immédiatement repliés sur les abords ensauvagés de jardins cheminots de Trappes.

Ces jardins cheminots qui flanquent la gare de Trappes sont cette fois présentés par les tenanciers comme "un peu sauvages". Un ensemble voisin, également cheminot, a été réaménagé avec la participation de la commune en jardins familiaux (avec clôtures, eau, allée bitumée, abris de modèle unique), "mais nous, on n'en veut pas, on veut rester comme ça". Le terrain appartient à la SNCF. Il est limité, côté rue, par quelques-unes de ces anciennes barrières en ciment armé qui ont longtemps borné nos gares et par des grillages qui croulent sous une végétation épaisse - et protectrice - de vigne vierge, de troènes, de thuyas ou de deutzia et même de quelques sureaux. Contrairement aux jardins sauvages de Montigny, ceux-ci sont invisibles de la rue. Il faut pénétrer dans l'allée centrale, accessible aux voitures et cimentée par endroits, pour voir la vingtaine de parcelles rectangulaires de taille inégale, distribuées de chaque côté. Toutes sont dotées d'une cabane dont la taille et la complexité traduisent des fonctions diverses allant de la simple remise à la "résidence secondaire" selon le mot des jardiniers ; presque toutes comportent un coin repos avec table, fauteuil, chaise longue ou divan et deux sont construites à partir d'abris "normalisés" qui ont pratiquement disparu sous des agrandissements proliférants. En revanche, deux jardins ne produisent plus du tout de légumes : à l'ombre de fruitiers ou des "sapins de Noël" repiqués, les cabanes ont été agrandies de divers aménagements extérieurs (table et bancs sous tonnelle, partie cuisine avec évier, balançoire) qui ne laissent guère de place qu'à une pelouse et quelques massifs. "Tant que c'est propre" la disparition de l'activité potagère n'autorise pas, ici, à expulser les tenanciers qui sont ici chez eux.

Car, contrairement aux jardins familiaux de Montigny dont l'usage est soumis à l'obligation de cultiver, ici l'usage de la parcelle est à vie, même lorsque le jardinier n'y entretient plus qu'une pelouse autour de sa cabane, et il se lègue ou se donne comme un bien approprié. Au décès de son mari cheminot, Mme Colette qui ne jardinait pas auparavant, a "donné" une grande partie de "son" jardin à Raymond, un "roulant" comme son mari et une plus petite à Michel, un voisin employé communal ; mais pas la cabane qu'elle conserve en entier en la défendant des convoitises car c'est son "mari qui l'a toute refaite et agrandie". Au fil des "dons", Kiki, un chômeur (présenté comme SDF), bien connu des jardiniers avec lesquels il venait régulièrement boire une bière, est devenu lui aussi jardinier et il vient de détourner l'usage d'une parcelle en y construisant une grande cabane avec chambre, donnant sur un minuscule "jardin de d'entrée" en partie cimenté : "peut-être qu'il veut y dormir". Georges, employé d'une société privée et voisin, dans son HLM, d'un jardinier influent, vient de parrainer son beau-frère qui remet en état une parcelle abandonnée avec l'aide de tous ces voisins. Naguère le chef de district surveillait les attributions de parcelles, au seul profit d'employés de la SNCF, ainsi que leur entretien. Aujourd'hui, après une période de désaffection et de déprise, il se contente, dit-on, de venir de temps à autre évaluer son état mais la présence de tas d'ordures sur les abords montre bien que ce contrôle est léger. Un Comité, avec bureau, existe mais l'affiliation (avec paiement d'une cotisation de 50 F) n'est pas considérée comme obligatoire. C'est lui qui désormais attribue les parcelles mais son rôle se borne à entériner les entrées par cooptation. La forte culture cheminote du départ se traduit toujours à travers les références aux catégories professionnelles et par une entraide fondée sur la proximité et les échanges multiples : "après le jardin, on se retrouve au boulot" (et souvent dans les mêmes immeubles réservés au personnel de la SNCF). L'effritement de fait de la tutelle SNCF a permis l'ouverture du groupe professionnel et que se constitue une micro-société, essentiellement masculine, fondée sur l'affinité, le voisinage résidentiel ou de travail, la parenté, c'est-à-dire des souvent relations antérieures à l'activité et débordant le lieu.

Pourtant 8 jardins accolés aux deux extrémités de cet ensemble sont considérés comme n'en faisant pas partie. Ils sont cultivés par "des gens qu'on ne connaît pas. Je leur ai jamais parlé. De ce côté là, je sais qu'il y a un Portugais et puis une femme. Et là, des Arabes, des Turcs mais je devrais dire des Turques parce que chez eux, c'est les femmes qui font tout, même bêcher. Ils sont venus me demander. Je leur ai dit prenez ce bout en friche là-bas. Faites attention à la voie ferrée. C'est tout de même plus propre que de servir de poubelles comme c'était

avant”. Soulignons le parallélisme des discours sur “des gens que l’on ne connaît pas, avec lesquels on ne parle pas”, qui s’installent de manière furtive ou presque, doublement étrangers par leurs origines et leurs pratiques et qui sont classés comme Turcs. La méconnaissance est grande puisqu’il y a là quelques Turcs mais aussi des Yougoslaves et un Algérien ; et si quelques femmes – justement turques – bêchent (un “travail d’homme” mais que la veuve du cheminot effectue également comme le faisaient la plupart des mères de ces jardiniers d’origine rurale), les hommes travaillent aussi. Des barrières en matériaux divers ont été relevées autour de ces parcelles dont l’aspect, sans planches ni lignes, trahit l’étrangeté. Quelques cabanes s’y reconstruisent ; elles sont (encore ?) petites, tournent le dos à la rue ainsi qu’à celles des autres jardins ; il n’en existe aucune dans les jardins de femmes.

En somme, ni l’absence de droits fonciers reconnus ni celle de responsables officiellement nommés ne fait la sauvagerie des lieux. Elle tient plutôt à l’existence de ces cabanes faites de bric et de broc, toutes dissemblables mais qui semblent aller de pair avec une latence des règles et une sociabilité débordant le jardin. En revanche les jardins véritablement sauvages sont liés à une procédure d’installation : ne rien demander à personne et s’approprier, en groupe, des terrains vagues (comme au premier temps de la Ligue) sans rechercher l’aval au moins tacite des autorités ou des riverains.

### **L’enjeu lié à la cabane.**

“Avec la prolifération de bidons, matelas, sacs en plastique, fer à béton et autres... en guise de clôture, c’est un véritable bidonville que nous voyons croître sous nos fenêtres<sup>9</sup>”. Bidonville, cour des miracles, décor affreux, laid, sale ou pouilleux, les légumes décidément ne sont pas en cause mais bien l’aspect général du bâti qui ne respecte pas les normes actuelles de l’esthétique. En matière de jardin, on le sait, le micro-paysage créé, son ordonnancement, sa plénitude et sa propreté, traduisent des qualités morales qui s’affirment – s’affichent – sous le regard des autres. Et ce qui est valable pour chaque jardinier vis-à-vis de ses pairs, l’est aussi pour la collectivité vis-à-vis de l’extérieur. Le jugement est englobant, l’évaluation esthétique de l’ensemble sert d’étalon à l’évaluation sociale de tous les individus qui participent à son maintien ; ils sont tous, aux yeux de l’extérieur, sur le même pied<sup>10</sup>. Le soin voire l’émulation, apportés à l’ornementation des abords de

---

<sup>9</sup> Avis d’un riverain, cité par Elisabeth Pasquier et Jean-Yves Petiteau, op.cit., p 157.

<sup>10</sup> Voir au sujet de la violence des relations entre les “established” et les “outsiders”, comme les appelle Florence Weber, ses commentaires dans *L’honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Belin, 1998.



l'ensemble associatif de Montigny – d'abord par les jardiniers riverains de la rue puis par tous, pendant les deux journées de travail collectif – montrent que ce souci est parfaitement intériorisé. Les récalcitrants mettent en péril la collectivité et sont exclus, “on ne peut pas se le permettre”. Les jardiniers ex-cheminot de Trappes prennent les devants en présentant leur ensemble comme “un peu sauvage” tout en précisant immédiatement qu'un comité organise les activités, que le terrain n'est pas squatté et en revendiquant de “rester comme ils sont”. On en revient toujours à la présence de ces cabanes emblématiques.

Les qualificatifs sont partout les mêmes. Ils laissent penser que ces groupes sont composés de personnes à nouveau dans une situation de très grande pauvreté et que ces “bidonvilles<sup>11</sup>” pourraient redevenir, comme naguère, des habitats précaires mais permanents, ce qui est quelquefois le cas mais rarement. Mais alors que cette forme d'habiter est impensable – et matériellement irréalisable – dans les abris exigus de Montigny, elle devient au contraire pensable à Trappes où Kiki se construit une chambre. La destruction des “jardins sauvages de la route de Dreux” a d'ailleurs coïncidé avec l'installation, en lisière mais bien visible, d'une caravane abritant une famille (qui avait de surcroît une basse-cour tout aussi peu cachée ce qui constituait une double transgression). Conscients des possibilités d'amalgame, les jardiniers avaient installé des arceaux à l'orée du chemin intérieur qui en interdisaient l'accès aux camions et caravanes.

Ils laissent penser qu'une vie sociale particulière – essentiellement masculine et faut-il dire “sauvage” – s'y développe. C'est bien ce que revendiquent les jardiniers-cheminots qui se retrouvent quotidiennement hors de la maison, certes pour jardiner mais aussi pour bavarder, évoquer par exemple des histoires de chasse ou de pêche, jouer aux cartes, parler mécanique ou bricoler et fort régulièrement pour boire un verre : “ma femme, à la maison c'est chez elle, ici c'est chez moi”. Le terrain de boules commun, les cadenas identiques sur les portillons permettant à chacun de les ouvrir tous, les packs de bière constamment renouvelés, traduisent bien cette forte sociabilité d'hommes qui se sont choisis, “sont comme les doigts de la main” et se sont appropriés le lieu. Les femmes, quelques “anciens” et les “Turcs” ne participent pas à ces réunions mais des non-jardiniers y sont assidus et c'est d'ailleurs ainsi que Kiki a pu accéder à une parcelle.

Les discours sur le jardinage font généralement intervenir la sexualité et souvent l'illicite. Dans certains bourgs ruraux des Pyrénées ariégeoises, les jardins regroupés hors les murs sont dotés d'une “gloriette”, maisonnette soigneusement bâtie, souvent palissée d'une treille ou d'un figuier, pour y entreposer outils et récoltes. Elles

---

<sup>11</sup> Notons tout de suite que dans ces jardins sans eau, la présence des bidons récupérant l'eau de pluie des toits de cabanes (dans une association fonctionnelle) est un avantage technique.

sont toujours décrites comme susceptibles d'abriter les réunions tapageuses de jeunes gens et les amours clandestines. La forte sociabilité masculine des jardins "presque sauvages", associée à l'existence de cabanes qui débordent la fonction de remise, permet de penser le secret. Dans l'ensemble associatif, "c'est beau, c'est propre, toutes les cabanes sont pareilles" ce qui sous-entend que tout le monde est pareil – effectivement interchangeable – et n'a rien à cacher. En revanche, dans celles des "jardins sauvages", "on ne savait pas ce qu'ils y faisaient, il y avait des lits, on a retrouvé même des peaux de moutons". Ces étrangers qui s'affichent en groupes bruyants, qui font travailler leurs femmes mais qu'on ne connaît pas, qui font des choses cachées donc vraisemblablement louches voire non permises (les peaux de moutons), qui n'ont pas été corrects en ne demandant rien à personne, ont décidément des manières de faire qui sont trop différentes. La stigmatisation qui part des cabanes devient englobante et permet d'exprimer de manière conjointe le rejet de l'illicite supposé, et de cette nouvelle catégorie construite de l'étranger, de surcroît musulman : les Turcs.

L'enjeu de la cabane autoconstruite se dessine ainsi comme une forme plus ouverte, plus personnelle et surtout plus durable d'appropriation du terrain : Mme Colette veut bien partager son jardin mais pas sa cabane ! Devenue plurifonctionnelle, elle permet que l'endroit, qui aurait dû rester un lieu de production alimentaire, se transforme en lieu de rencontres où les légumes, on l'a vu, peuvent disparaître. Dans les jardins "du dehors", dépourvus d'abris où se changer, remiser les outils ou les légumes, on ne vient que pour travailler : "le voisin, je le connais pas ; on se dit bonjour, bonsoir et c'est tout". Dans ceux "du dedans" "on se connaît tous par son nom mais ailleurs on se fréquente pas". Tous ces jardiniers tiennent à leur parcelle et la conservent souvent après avoir acquis un pavillon. Qu'ils jardinent de manière productiviste, pour la qualité des légumes ou parce que certains sont à la base d'une cuisine identitaire, pour se détendre et "garder la forme" ou bien pour rencontrer les copains, leur assiduité est remarquable. Ils y viennent chaque week-end ou dès qu'ils ont un moment de libre c'est à dire bien plus que nécessaire. Chaque parcelle est devenue un chez-soi, différent de la maison, approprié concrètement de manière individuelle. Alors que les abris sont (relativement) figés, les cabanes évoluent et portent de manière pérenne la marque de leur "propriétaire", de son histoire.

Car elles font totalement partie du plaisir et de l'attachement au jardin<sup>12</sup>. Construites par les hommes, elles sont l'objet d'améliorations et

---

<sup>12</sup> L'attachement, la créativité, la transgression des normes ont été particulièrement bien décrits par F. Dubost (op.cit. et "Les jardins de Créteil", *Traverses*, 5/6, pp 192-203) et B. Cabedoce ("Jardins ouvriers et banlieue : le bonheur au jardin?", in *Les premiers banlieusards*, Paris, Ed. Créaphis, Rencontres à Royaumont, pp 249-279).

d'expérimentations constantes, souvent réalisées avec l'aide des voisins, qui font du jardinier un récupérateur de matériaux et un bricoleur également passionné. Bien des auteurs ont insisté sur la créativité de cette "architecture sans architecte"<sup>13</sup>. L'art consiste essentiellement à détourner de leur fonction première divers objets ou matériaux pour construire des systèmes ingénieux, de récupération d'eau, de loquets, de clapiers cachés par exemple, ainsi que pour transformer la cabane à outils en "résidence secondaire" coquette et astucieusement agencée. L'action technique et créative sort ainsi résolument du jardinage et du jardin. Dans leur phase de création, les deux activités s'étalent dans le temps selon un projet personnalisé qui affirme la maîtrise sur l'espace. Elles sont complémentaires et procurent la satisfaction du travail bien fait : "quand j'ai fini, je viens m'asseoir là [c'est-à-dire sous l'auvent, avec une bière] et, [comme un propriétaire] je regarde [ou je contemple] mon jardin". Les agrandissements et transformations rythment les histoires de vie, par exemple l'apparition du bac à sable pour les petits-enfants. Tout comme l'état du jardin, elles donnent lieu à émulation et évaluation et permettent bien souvent aux femmes de prendre pied dans ces parcelles. Lorsqu'un jardinier affirme "qu'ici c'est chez moi", il oublie de préciser que nombre d'aménagements sont effectués sur la suggestion de sa femme qui voit se constituer, autour de la cabane, "le coin de Madame".

Au fil des ans, certains abris standardisés de l'ensemble associatif de Montigny ont, eux aussi, été discrètement transformés. Discrètement<sup>14</sup> et suivant une norme de bon goût qui exclue les matériaux trop visiblement de récupération. Nous sommes toujours dans l'esthétique et ses normes actuelles qui disqualifie "les fragiles cabanes" édifiées "à la fortune du pot" et chaque fois différentes au titre de "pollution visuelle"<sup>15</sup> et associe leur présence à la manifestation de comportements "indifférents à la collectivité". Bordés d'une aire pavée, de massifs de fleurs ou, depuis quelques années, flanqués d'une petite pelouse portant balancelle ou fauteuils de jardin, ces abris manifestent que les usages et l'activité évoluent vers un modèle de plus en plus distancié de la production potagère. Le jardin devient, ici aussi, un espace de détente, un salon "pour prendre l'air". L'aménagement d'un local commun offre la possibilité de se retrouver,

<sup>13</sup> Expression empruntée à Jean-René Hissart et François Portet, "Les jardins ouvriers de Belfort". *Traverses*, 5/6, juin 1976, pp 178-191

<sup>14</sup> Un jardinier, désirant transformer une ancienne baignoire en fosse à compost a été prié de l'enterrer. Tenu à l'œil, il a finalement été exclu de l'association.

<sup>15</sup> "Depuis les années cinquante, après le septième congrès international qui a dénoncé cette forme de pollution visuelle, la création de nouveaux sites est accompagnée d'une volonté d'homogénéisation de l'ensemble. Avec chaque parcelle est fourni un abris identique, esthétique, fonctionnel et solide, conçu et réalisé par des professionnels". Edith-Claude Bouquin, architecte DPLG, "Les abris de jardin" in B. Cabedoce et Ph. Pierson, 1996, op.cit., p 167.

entre hommes, pour boire une bière conservée au frais, jouer aux cartes ou s'abriter de la pluie. La structure associative, avec ses réunions et ses fêtes collectives, transcende la sectorisation urbaine et contribue à l'interconnaissance des jardiniers qui n'ont aucune chance de se rencontrer dans la ville car habitant des quartiers où joue la ségrégation économique et communautaire. L'ensemble reste "beau, propre et net". Les relations deviennent amicales entre voisins qui "se connaissent tous par leur nom" mais elles demeurent strictement limitées au groupe des tenanciers "du dedans" ainsi qu'au lieu. : sauf exceptions, "ailleurs on se fréquente pas".

Dans les "jardins du dehors", M. Albert a fait détruire une ébauche de remise à outils. Mais trois abris du modèle réglementaire existent depuis l'origine, objets de récupération bien sûr. Ils ont été convertis, de manière diversifiée. Celui de M. Albert demeure en l'état. Deux auvents, une aire moquettée avec banc et table, un foyer et un hamac font du plus évolué une petite maison où la "propriétaire" – on ne parle plus de squatteuse – fait la sieste et même passe quelques nuits d'été sous le prétexte de surveiller les voleurs qui cette fois sont donnés comme des gitans. Forte personnalité, première occupante comme M. Albert et négociant la reconnaissance de son autorité technique, cette femme fait évoluer la norme de l'ensemble. Elle a borné son terrain d'une clôture mi-haie mi-treillis de fils de fer avec portillon cadénassé et panneau défendant d'entrer. Ailleurs d'autres barrières s'érigent, tolérées au départ pour éviter les conflits de voisinage (l'intrusion des enfants du voisin qui piétinent les carottes). Peu à peu ces premiers fils de fer deviennent grillages et tuteurs de plantes grimpantes. Ils isolent les jardins et inscrivent à nouveau l'usage, toujours rappelé comme précaire, dans une appropriation de plus longue durée. Quelques vieux fauteuils de jardin commencent à apparaître permettant de faire autre chose que travailler. Malgré la vigilance de M. Albert, le modèle du jardin nu, à vocation strictement potagère, se délite. Ces jardins "du dehors" ne sont toujours pas considérés comme "sauvages". Mais certains jardiniers aspirent déjà à accéder à un "vrai" jardin, c'est-à-dire à l'intérieur de l'espace associatif accessible aux seuls adhérents, se démarquant ainsi d'un groupe qui s'invente des manières de faire bien différentes des règles et du savoir paraître des jardins familiaux et revendique, par l'intermédiaire de ces constructions plus pérennes que les légumes, la maîtrise d'un lieu à vocation multiple.

## Conclusion

L'exemple de ces ensembles, soumis de manière différenciée aux normes extérieures, montre qu'un modèle collectif et évolutif, se met en scène par l'intermédiaire des abris et cabanes. Accéder à l'usage d'une parcelle, au sein d'une association ou dans un "squatt", revient à accepter de suivre les usages localement admis en matière de bâti plus que de légumes ; c'est à dire à se constituer comme élément d'un groupe particulier, avec ses règles et notamment de maîtrise du lieu, ses hiérarchies plus ou moins affichées, ses relations de voisinage et d'échange spécifiques. Les marques de personnalisation et d'étrangeté existent bien sûr, sous-tendant une émulation permanente, mais elle ne doivent pas trancher trop manifestement sur l'ensemble sous peine de rappel à l'ordre, de marginalisation ou d'exclusion dès que la règle tacite ou exprimée l'autorise. Ce qui vaut entre tenanciers vaut vis-à-vis de l'extérieur car même lorsque les liens restent restreints à l'activité et au lieu, chaque ensemble est perçu comme approprié par un groupe social homogène. Et pour perdurer, les "jardins sauvages" doivent se garder de montrer une trop grande rupture avec le modèle idéologiquement accepté ; c'est-à-dire se garder de donner prise, à travers l'aspect du bâti, à l'amalgame entre bidonville et groupes "marginiaux", éventuellement construits comme Turcs.

## BIBLIOGRAPHIE

- BOUQUIN E-C., 1996, architecte DPLG, "Les abris de jardin" in B. Cabedoce et Ph. Pierson, op.cit., 167.
- CABEDOCE B., "Jardins ouvriers et banlieue : le bonheur au jardin?", in *Les premiers banlieusards*, Ed. Créaphis, Paris.
- CABEDOCE B. et PIERSON P., 1996, *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996*, La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, ed. Créaphis, Paris.
- DUBOST F., 1984, *Côté jardins*, Scarabées et Compagnies, Paris, réédité sous le titre *Les jardins ordinaires*, 1997, L'Harmattan, Paris.
- DUBOST F., "Les jardins de Créteil", *Traverses*, 5/6, 192-203.
- HISSART J-R. et PORTET F., 1976, "Les jardins ouvriers de Belfort", *Traverses*, 5/6, juin, 178-191.
- PASQUIER E. et PETITEAU J-Y., 1996, *La Fourmillère, un lieu atypique pour une étude des jardins familiaux dans l'agglomération nantaise*. Min. de l'Environnement - Ecole d'Architecture, 179 p.
- WEBER F., 1998, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX<sup>e</sup> siècle*, Belin, Paris.

# Travaux de la Société d'Écologie Humaine

Directeur de la Publication : Nicole Vernazza-Licht

Déjà parus :

*L'homme et le Lac, 1995*

*Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et mesures, 1996*

*Villes du Sud et environnement, 1997*

*L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé, 1998*

*L'homme et la forêt tropicale, 1999*

Cet ouvrage trouve son origine dans les XI<sup>e</sup> journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine qui se sont déroulées les 25, 26 et 27 novembre 1999 à Perpignan. Elles ont été organisées avec la collaboration des organismes suivants :

- Direction de l'Environnement de la ville de Perpignan
- Équipe DESMID (Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieu Deltaïque, CNRS-Université de la Méditerranée, Arles)
- IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative, CNRS-Université de Provence, Aix-en-Provence)
- Laboratoire Population Environnement, Université de Provence, Marseille

## SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

Case 71, Université Victor-Segalen/Bordeaux 2

146, rue Léo Saignat

33076 Bordeaux Cedex, France

*Les opinions émises dans le cadre de chaque article n'engagent que leurs auteurs.*

Ces journées et l'édition de l'ouvrage ont bénéficié du soutien financier de la Ville de Perpignan, de la DRAC Languedoc-Roussillon et du Conseil Régional PACA.

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2001

ISBN 2-9516778-1-2

ISSN 1284-5590

*Tous droits réservés pour tous pays*

© Éditions de Bergier

476 chemin de Bergier, 06740 Châteauneuf de Grasse

bergier@wanadoo.fr

**CABANES, CABANONS  
ET  
CAMPEMENTS**

**Formes sociales et rapports à la  
nature en habitat temporaire**

**Éditeurs scientifiques**

Bernard Brun, Annie-Hélène Dufour, Bernard Picon,  
Marie-Dominique Ribéreau-Gayon

Travaux de  
la Société  
d'Ecologie  
Humaine



2000

### **Contributions photographiques**

p.15	B.Brun
p.34	S.Sauzade
p.71 à 88	M-D Ribéreau-Gayon
p.89 à 108	J-P Loubes
p.123 à 132	Y.Brugière
p.133 à 144	C.Meynet
p.215 à 230	L.Nicolas
p.231 à 242	C.Claeys-Mekdade
p.257 à 268	Musée des Arts et Traditions Populaires de Moyenne Provence, Draguignan M.Heller, G.Roucaute, Inventaire Général Collection C.E.M.
p.269 à 284	J-M.Marconot
p.303	B.Chérubini
p.337	G.Lestage

Les noms des auteurs des photographies couleur apparaissent dans les cahiers séparés :

après page 160 : M.Hladik, M-D. Ribéreau-Gayon, E.Dounias

après page 192 : H.Pagezy, Y.Poncet

après page 256 : A-H.Dufour, L.Nicolas, A.Acovitsióti

après page 320 : A.Dervieux

Photographie couverture (D.Baudot Laksine) : cabanon à Opio

Photographie quatrième de couverture (E.Dounias) : Hutte-grenier tikar en cours de construction à proximité d'un champ de maïs. Les 2 niveaux de la hutte sont bien visibles : lieu de résidence à l'entresol, grenier au second niveau. Cette construction perdure plusieurs années.